1180 SENAT

détourner de ce que j'appellerai le droit sentier. Mon honorable ami n'admettra peut-être pas cette désignation. Cette conduite a pour objet de les engager à voter, attendu qu'une élection provinciale aura lieu dans un avenir rapproché.

BAUX DE TERRAINS HOUILLERS LOUES A M. ISENBERG

RETRAIT D'UNE ORDONNANCE DE POURVOI

A l'appel de l'ordre du jour:

L'honorable M. BRADBURY: Je ne voudrais pas causer trop d'ennuis à l'honorable leader; mais j'aimerais à savoir s'il a des renseignements à communiquer au Sénat concernant les baux consentis à M. Isenberg.

L'honorable M. DANDURAND: Je puis apprendre à mon honorable ami et au Sénat qu'il a été rendu un décret du conseil annulant l'ordonnance de pourvoi.

BILL DES TARIFS DE TRANSPORT DU GRAIN PAR LES VOIES NAVIGABLES.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill 235, intitulé: Loi concernant les tarifs de transport du grain par les voies navigables de l'intérieur.

Il dit: En proposant la troisième lecture du présent bill, je désire apprendre à mon honorable ami de Middleton (l'honorable M. Ross), qui a sollicité ce renseignement, qu'il n'existe ni note, ni lettre, que je pourrais communiquer au parlement. Les seuls documents ressemblant à ceux dont mon honorable ami soupconne l'existence sont des contre-projets que les fonctionnaires du département ont soumis au ministre pendant la préparation des bills, afin de faire ressortir les avantages de l'un sur les autres ou les points faibles des uns et des autres. Ainsi, mon honorable ami le comprendra, ils ont pu laisser entendre qu'il valait mieux modifier une loi déjà inscrite dans le statut, ou faire subir une retouche au code criminel. Mon honorable ami concevra ce que peuvent embrasser ces contre-projets. Il y a une discussion quant à la portée générale et à la constitutionnalité de la loi, et le résultat se trouve dans le bill que nous avons sous les yeux.

L'honorable J. P. B. CASGRAIN: Honorables messieurs, on m'a prié de plaider en quelques mots la cause des propriétaires des chantiers de construction navale, concernant une question qui n'a pas été effleurée au cours de la discussion de ce projet. Je ne nourris pas d'illusions au sujet de l'effet que mes paroles

pourront produire sur les membres de cette Chambre; cependant, je crois faire simplement mon devoir en leur disant que, de l'avis des constructeurs de navires, le présent projet aura pour eux des résultats graves. N'oubliez pas, honorables messieurs, que les chantiers maritimes s'échelonnent depuis Halifax, le long du Saint-Laurent et dans la direction de l'ouest, jusqu'aux Grands lacs, sans mentionner ceux de la Colombie-Anglaise qui, je le suppose, auraient à souffrir de l'adoption de cette loi. Il existe des chantiters de construction à Halifax; à Lévis, en face de Québec; il y a aux Trois-Rivières des chantiers où la marée se fait sentir et, à Montréal, quelques petits chantiers et un grand, celui des "Canadian Vickers". Puis, en remontant le Saint-Laurent, on rencontre un grand chantier de construction naval à Kingston; un autre, à Toronto et un troisième à Collingwood. Ce dernier est l'un des plus anciens du pays, existant depuis bien des années, et je puis dire que c'est en grande partie à la demande de ses propriétaires que je soumets cette affaire au Sénat. Collingwood possède aussi les plus luxueux et les meilleurs vapeurs des Grands lacs,—des bateaux comme le Harmonic. Enfin, à Port-Arthur, se trouvent les plus grands cargo-boats des Lacs, ainsi que des navires à passagers construits à cet endroit.

Les propriétaires de chantiers disent qu'ils ne peuvent plus recevoir de commandes et que leur entreprise est paralysée depuis qu'on parle de réglementer les tarifs ou d'adopter ce projet de loi. Ainsi, ces deux mesures législatives—le bill tendant à réglementer les tarifs de transport du grain sur les Grands lacs, et le bill ayant pour objet de permettre au gouvernement d'abroger les lois concernant le cabotage—ont incidemment changé les desseins de ceux qui se proposaient de donner des commandes à ces chantiers maritimes ce printemps. Des millions de dollars ont été placés dans cette industrie, et ce sera de l'argent perdu, pour bien dire.

De plus, des centaines d'artisans qui s'adonnaient à la construction des navires ont quitté les chantiers pour se rendre dans la république voisine. Quelques-uns y ont fait venir leurs familles et leurs habitations sont vides.

J'ai cru bon d'exposer ces faits à cette honorable Chambre, afin que mes honorables collègues puissent se rendre mieux compte qu'ils l'ont probablement fait que l'établissement de ces deux lois préjudiciera à une industrie fort ancienne qui représente une mise de fonds considérable et qui procure de l'ouvrage à une multitude d'artisans.

Je m'étonne que le ci-devant ministre du Travail (l'honorable M. Robertson) ne soit

L'hon. M. MURPHY.